

UN STATUT MYCOPLASME STABILISÉ PAR LA VACCINATION DES TRUIES

Sanitaire Depuis 4 ans, seules les truies de l'EARL de la Teuteu Farm, à Pluméliau (56), sont vaccinées contre le mycoplasme. Des mesures strictes de biosécurité permettent de conserver un bon statut sanitaire.

➤ Nicolas Ferteux, gérant de l'EARL de la Teuteu Farm, a repris l'élevage de 300 truies de son beau-père en 2017. Il a poursuivi le protocole de vaccination mis en place sur l'élevage, qui comprend entre autres : SDRP, grippe, circovirus et mycoplasme (sur cochettes et rappels sur truies en gestation). « *Un plan de stabilisation du SDRP a été instauré en 2011, avec les résultats attendus* », précise Gwenaël Boulbria, son vétérinaire. « *Un an plus tard, des problèmes respiratoires sévères sont apparus sur les truies et les porcelets en post-sevrage. Le diagnostic (par sérologies) a révélé la présence de mycoplasme (cheptel au paravant indemne)* ». Un traitement collectif et concomitant des truies, des cochettes et des porcelets aux antibiotiques est appliqué pendant deux semaines. Des mesures de biosécurité interne et externe sont prises en complément des mesures pour améliorer le confort des animaux : travail sur la ventilation et le réglage des entrées d'air, mise en place de niches, avec lampes chauffantes en PS... L'autorenouvellement du cheptel est déjà la règle sur l'élevage. « *En plus de ces mesures, nous avons instauré la vaccination des reproductrices contre le mycoplasme et des porcelets au moment du transfert en engraissement. Ce protocole a été maintenu pendant un an. L'objectif était de retrouver le niveau sanitaire d'avant la crise* ». A l'issue de l'opération, la question de la poursuite de la vaccination des porcelets s'est posée. « *Nous avons réalisé des sérologies, toutes les 3 semaines, sur une trentaine*

Repères

- L'EARL de la Teuteu Farm
- 3 UTH,
- 400 truies NE et 2 sites d'engraissement associés FAF simple gestante et charcutiers,
- Autorenouvellement truies ; verrats Duroc,
- 95 % de fertilité,
- 13,3 sevrés/portée,
- Groupement : Porc Armor Évolution,
- Engagement en démarche sans antibiotique.

Nicolas Ferteux, au centre, avec Gwenaël Boulbria, vétérinaire, et Céline Chevance, technicienne, tous deux associés de Rezoolution, une société indépendante de conseil en élevage porcin, créée à l'initiative de 4 vétérinaires et de 2 techniciennes, basée en Centre Bretagne, au rayon d'intervention régional, national et international.



de porcs non vaccinés (porcelets sentinelles bouclés en PS), sur 3 bandes consécutives, pour savoir s'ils se contaminaient. Les résultats étaient négatifs jusqu'à la fin d'engraissement. Nous avons donc décidé de supprimer le vaccin sur les porcelets en fin de PS ». Actuellement, le protocole mis en place à cette période est toujours appliqué : double vaccination des cochettes en quarantaine et rappel à chaque cycle en gestante pour protéger les issus. Le fait

de ne pas vacciner les porcelets représente une économie annuelle de 10 000 € environ.

Montée à 400 truies

« *Au moment de mon installation, en 2017, le diagnostic sanitaire réalisé sur l'élevage a montré une stabilité en SDRP sur le troupeau de truies. Les porcs en croissance étaient séronégatifs. Vis-à-vis du mycoplasme, l'élevage était également stable : absence de signes et séropositifs rares en fin d'engraissement* », indique

Nicolas Ferteux. « *J'ai fait le choix d'augmenter progressivement, par autorenouvellement, l'effectif à 400 truies (conduite en 7 bandes, sevrage à 28 jours). Il a fallu deux années pour atteindre cet objectif mais la priorité, c'était le maintien d'un bon statut sanitaire. Une entrée massive de cochettes aurait peut-être perturbé cet équilibre et supposait de travailler avec un troupeau jeune à l'immunité peu développée* ». Aujourd'hui, les engraissements,

BÂTIMENT MULTIPLICATION

À son installation, l'éleveur a renforcé la biosécurité en restructurant l'élevage et en instaurant une marche en avant stricte. Aux six bandes d'engraissement correspondent six bâtiments, conduits en tout vide, tout plein. Un petit bâtiment d'engraissement, situé à côté du bloc nais-sage, est dédié à l'élevage des futures cochettes pour les préparer à leur future carrière (sanitaire et alimentation). « *J'insémine quelques truies en Large White ou Landrace toutes les deux bandes. Les petites femelles sont rassemblées dans 2 cases, en PS. Ensuite, elles sont transférées dans ce bâtiment de 3 salles (60 places)* ». Elles en sortent, après le tri à 156 jours, pour intégrer une première quarantaine. Elles passent ensuite dans une seconde quarantaine, dans le bâtiment gestante. Autres mesures de biosécurité : le bac d'équarrissage est à 500 mètres de l'élevage et les camions arrivent vides pour le chargement des charcutiers.

répartis sur trois sites associés (dont 2 achetés et réaménagés à l'installation), sont pleins. Bernard Laurent

GESTION DES SITES D'ENGRASSEMENT EXTÉRIEURS À LA REPRISE

Les deux sites naisseur-engraisseur repris ont été dépeuplés. Les fosses ont été vidées, nettoyées, désinfectées ; les combles et les gaines de ventilation ont été désinfectées. Après la rénovation (transformation en engraissements), les salles ont été nettoyées, une double désinfection a été réalisée avant l'entrée des animaux ; les abords ont été désinfectés à la chaux. Pendant cette période de transition, l'éleveur a fait le choix de ne pas acheter de porcelets à l'extérieur.

